

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **- SEANCE DU 29 OCTOBRE 2010 -**

Etaient présents pour les différents collèges : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, Mme BOULERIE, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. JOLY, M. DUVERGER, M. GIRON, M. POMPOUGNAC, Mlle VAILLANT, M. GUETTE, M. HARTE, Mme LE GARS, M. MARSAT.

Etaient représentés pour les différents collèges : M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. PERIZ.

Etaient présents au titre des membres invités : Mme MUTI, M. BAUDRY, Mme LARGOUET, Mme LENOIR.

### **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2010**

Mme MUTI demande une modification concernant la rédaction du PV : le résultat du vote page 14 n'est pas exact, seul le collègue de MCF a été appelé à se prononcer sur la désignation du représentant des PRAG/PRCE au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers. Il faut donc lire « 5 » au lieu de « 26 ».

M. LOQUAY, page 11, sur la question de l'organisation des stages, propose d'employer le terme de délégué du président.

M. JOURDAN, faisant référence au point V de l'ordre du jour, propose de substituer le mot « désignation » au mot « élection ».

Suite aux modifications demandées, le procès-verbal du 8 octobre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Le Président annonce que le projet de contrat quinquennal sera voté le 10 novembre par le CA.

Il propose de passer au sujet principal de la séance qui est la décision budgétaire modificative numéro 3 de l'année 2010.

## **II – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3**

Mme LENOIR rappelle que cette DBM est essentiellement technique et porte sur les amortissements.

Elle précise que la procédure d'amortissement commence le mois suivant le mandatement de l'acquisition du bien. En raison des contraintes techniques liées à la réalisation de cette DBM, des ajustements risquent de se produire et impliqueront d'en effectuer une dernière.

Elle fait état de la mise en place, pour la première fois, de provisions pour risques et charges, et de l'actualisation sur les besoins en fonds de roulement.

Mme LENOIR commente d'abord la partie recette de la DBM (- 1 324 509 €). Elle explique qu'il y a en même temps des réductions de recettes (moins de taxe d'apprentissage, moins de droits en formation continue à l'IUT) et des recettes nouvelles (droits d'inscription du DEFLE).

M. RAMBAUD appelle l'attention des membres du CA sur le problème récent des contrats aidés qui ne peuvent plus être renouvelés par le Pôle Emploi jusqu'à la fin de l'année civile, faute de moyens.

M. PEBARTHE souhaite envoyer une lettre de protestation au Ministère pour manifester le désaccord de l'université.

Le Président indique qu'il communique régulièrement avec le ministère notamment très récemment pour l'élargissement des heures de bibliothèque en raison d'une promesse de crédits de 60 ou 70 000 euros qui n'ont pas été versés à ce jour.

Mme LE GARS estime qu'on ne peut rester indifférent à cette situation. Elle s'inquiète également de la baisse de la subvention pour le handicap.

M. RAMBAUD répond que la problématique du handicap fait l'objet de nombreux versements de la part du Ministère et que nous ne consommons pas tous les crédits disponibles.

Mme LENOIR signale, pour l'administration générale, un accompagnement au passage aux RCE de 200 000 euros.

Elle souligne également que les revenus des placements sont en baisse de 60 000 €, les taux d'intérêt étant très faibles (0,30 %), car les placements sont sans risque.

En ce qui concerne les dépenses, les charges nouvelles s'élèvent à 502 029 €.

178 800 € concernent le prélèvement pour la retraite additionnelle de la Fonction publique qui n'est plus effectué de manière automatique dans le système actuel de paie à façon.

M. RAMBAUD rappelle qu'auparavant les rémunérations accessoires n'entraient pas dans le calcul de la retraite et ne faisaient donc pas l'objet de ponction ni de pension. Depuis 2009, il existe une cotisation pour le salarié et l'employeur (5 % chacun) et il y aura un rappel pour les deux parties.

M. PESTANA signale que l'année prochaine la Trésorerie Générale pourra prélever ces cotisations car elle disposera des éléments nécessaires pour distinguer les personnels titulaires seuls éligibles au système de la RAFP.

Mme LENOIR, interrogée sur d'autres mouvements importants, signale la prochaine diffusion d'un document de synthèse, plus lisible.

Elle cite cependant l'ajustement à la baisse des amortissements et son impact sur l'autofinancement qui traduit le caractère de vétusté de notre patrimoine.

M. RAMBAUD fait état d'une nouvelle évaluation de France Domaine de notre patrimoine immobilier en baisse de près de 17 millions d'euros. Nos mètres carrés sont difficilement évaluables, l'écart entre les deux estimations que nous avons eues le démontre.

Le Président explique que peu d'universités demandent la dévolution de leur patrimoine.

Mme LENOIR présente les provisions pour risque. Elle fait état d'un litige en cours d'un montant estimé à 50 000 € et des contrats de recherche pour lesquels on attend les soldes de subventions (111 700 €). D'une manière générale, les provisions pour charge ont été maximisées.

M. LOQUAY demande pourquoi il n'existe pas de provisions pour charges sur le PRL.

Mme LENOIR explique que les actions PRL 2011 seront financées sur le budget de l'exercice 2011 et que l'on ne peut procéder à des reports déguisés.

M. JOURDAN ajoute qu'il faudra inscrire ces actions sur le budget 2011.

Suite à une question de M. BEYLOT au sujet de la validation des actions PRL au titre de 2010/2011, Mme LENOIR répond que la dotation PRL de l'Etat est normalement reconduite l'année prochaine, mais ne sera plus fléchée.

M. RAMBAUD précise qu'il y a deux choses différentes : les crédits PRL qui ne sont pas reportables et les projets validés par le CA qui ont vocation à être mis en œuvre sur l'ensemble de l'année universitaire 2010/2011.

Le Président rappelle que de nombreux établissements ont utilisé les fonds PRL pour des actions autres que celles strictement liées à la réussite des étudiants de licence.

M. BEYLOT ayant exprimé son souhait de recevoir les tableaux de Mme LENOIR, il est décidé que le document sera envoyé par messagerie à tous les membres du CA.

M. GIRON souhaite connaître la provenance des recettes nouvelles.

Mme LENOIR rappelle que les recettes ne sont pas affectées aux dépenses, d'où l'impossibilité d'établir des correspondances entre les deux

Mme MUTI demande à ce qu'une note de présentation et de synthèse soit également jointe aux documents adressés par messagerie. Elle précise que cette demande est faite par le Rectorat pour tous les autres établissements.

Le Président répond que ce travail est fait pour le budget mais pas pour les DBM.

M. RAMBAUD précise qu'il essaiera de satisfaire à la demande, mais que cela risque d'être un travail important.

Le Président propose de passer au vote de la DBM n°3 de l'année 2010.

***La DBM est acceptée à l'unanimité, moins trois abstentions.***

### **III – LE NOUVEAU MODELE DE GESTION DE LA RECHERCHE**

Monsieur BAUDRY signale que lors du prochain CS, le modèle de gestion des crédits de recherche, basé sur une enveloppe globale de 990 360 €, avec une répartition en trois grands secteurs, sera soumis à validation.

Le premier secteur concernant les moyens mutualisés s'élève à 219 860 €.

Le second secteur portant sur les projets scientifiques d'établissement est doté de 250 000 € (axes prioritaires, programmes blancs, enveloppe d'aide au montage ANR et soutien des équipes sur projet Région).

Enfin, la dotation des équipes d'accueil se monte à 485 500 €. C'est dans ce secteur que les difficultés ont surgi car il fallait arriver à faire comprendre aux équipes qu'elles pouvaient augmenter leur enveloppe en émargeant sur les deux autres secteurs.

Un accord a été conclu sur le fait qu'il s'agit d'un modèle qui doit être testé et éventuellement revu l'année prochaine.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une présentation de ce modèle, sans vote. Le principe du report faisait partie des traditions, le taux de réalisation du budget des équipes constaté était inférieur à 80 %.

M. RAMBAUD explique qu'avec le nouveau quinquennal les crédits ne seront plus fléchés par le Ministère. Une logique de globalisation va s'appliquer et l'établissement doit donc créer son propre modèle de redistribution (nombre de doctorants, de chercheurs et de producteurs).

M. PORTINE estime qu'il s'agit d'une course à la dépense en fin d'exercice.

M. PEBARTHE dénonce l'urgence dans laquelle on place les enseignants. Il souhaiterait maintenir un rapport au temps différent. Il manifeste également son inquiétude sur la notion de producteurs. Il demande à ce que l'on reste critique à l'égard des critères du Ministère. Il fait part également de son inquiétude pour le domaine des SHS et de la capacité pour un enseignant de pouvoir mener des recherches seul avec peu de moyens. Peu à peu se mettent en place des structures lourdes avec la production d'un savoir dans un cadre établi. Les enseignants sont confrontés à une course de vitesse pour conduire des projets de recherche. Les labex en sont l'exemple absolu. Quel temps pourra être dégagé pour la vraie recherche ?

Le Président reconnaît que le chercheur seul existe toujours, mais il estime que la confrontation avec les autres chercheurs est bénéfique. Il ne faut pas caricaturer les labex. Cela fait plusieurs mois que des équipes y travaillent. Il reconnaît cependant que ce mode de fonctionnement correspond mal à nos établissements et beaucoup plus aux sciences dites dures, ce qu'il rappelle souvent au sein du PRES. Il souligne que si les reports ne sont plus possibles, il peut y avoir des projets sur plusieurs années. Il comprend bien cette inquiétude vis-à-vis du modèle des sciences exactes qui l'emporte depuis une trentaine d'années mais cela n'empêche pas que des chercheurs puissent travailler seuls.

M. DUVERGER se demande si le taux de réalisation 2010 va être pris en compte pour 2011 et si c'est un critère pertinent puisqu'il y a un changement de logique

Il lui est répondu que l'année de référence sera 2008-2009.

M. BAUDRY rappelle que les équipes ne verront pas leur budget diminuer. C'est un projet collectif qui est proposé. Ce calcul fait sens dans une vision globale de la recherche.

Sur la question des producteurs, il considère que l'établissement ne s'inscrit pas dans une démarche passive mais que cette règle du décompte s'impose.

Le Président rappelle que nous devons faire une répartition que le Ministère se refuse à faire. L'AERES a donné ses critères et la DGF prend en compte le nombre de producteurs. C'est aussi mécanique que cela. Nous condamnons cette réalité, mais nous devons la prendre en considération. On doit susciter une nouvelle appétence pour la recherche.

M. PEBARTHE fait remarquer que l'on peut travailler seul à Bordeaux 3 et être impliqué dans d'autres réseaux. Bien entendu, les producteurs ont un impact sur la DGF, mais en interne on pourrait ne pas utiliser ce critère. C'est la façon de calculer qui est en cause. Les fiches ont été remplies et un certain nombre de laboratoires ont globalisé leurs listes et se retrouvent avec zéro non producteur. On peut rejeter ce classement au moins pour cette raison, car il y a eu détournement de certains. C'est aussi une forme de résistance.

Le Président estime que l'on n'a pas pris exactement les mêmes critères puisqu'il existe une différence avec le calcul de l'AERES. Ces discussions ont lieu régulièrement dans la commission de la Recherche. Personne n'a été exclu des laboratoires. Une position d'équilibre et de soutien des équipes a été adoptée. Des critères ont été mis en place pour établir une certaine équité entre les équipes.

M. GIRON demande combien d'enseignants sont non producteurs.

Il lui est répondu que le Ministère a dénombré 22 % de non producteurs, mais que selon la direction de la Recherche, il y en a un peu moins (autour de 20 %).

M. PORTINE a pu remarquer que l'AERES opérait de manière correcte en linguistique ***actuellement mais ne peut se prononcer sur les autres disciplines***. Certaines des fiches sont aussi très mal remplies par les collègues. Il existe donc une responsabilité des deux côtés.

Le Président rappelle qu'il s'agissait simplement d'une information sur le nouveau modèle de gestion de la recherche. Il souhaite passer à une autre présentation, celle du nouveau modèle d'attribution de l'allocation de fonctionnement des UFR qui a fait l'objet d'une première présentation devant la conférence des directeurs des UFR.

#### **IV – LE NOUVEAU MODELE D'ATTRIBUTION DES MOYENS DES UFR**

M. JOURDAN rappelle que le Ministère notifie une subvention globale fondée sur l'activité et la performance. L'excédent d'initialisation 2010, dont on ne sait pas s'il sera maintenu l'an prochain, empêche que soit envisagée une augmentation des moyens attribués aux UFR en 2011. Par ailleurs, l'exigence de présenter au niveau de l'établissement un budget dans lequel les dépenses de fonctionnement sont équilibrées exige leur évaluation au plus juste.

En 2011, la dotation aux UFR forme une enveloppe qui représente 90 % de celle de 2010. Elle se monte à 306 000 € soit 0,3 % du budget de l'université, masse salariale comprise. M. JOURDAN fait un bref rappel concernant les années précédentes. L'équipe présidentielle arrivée aux affaires au printemps 2009 a eu du mal à savoir comment le calcul des dotations aux UFR avait été fait dans le cadre du budget de cette année-là, sur quels critères. En 2010, faute d'y voir clair, il a donc été décidé de reconduire les montants de 2009. Pour 2011, on a établi des critères nouveaux qui reprennent largement ceux du Ministère. La dotation se décompose en trois ensembles : 100 000 € environ répartis au prorata du nombre des étudiants présents, 150 000 € au prorata de la moyenne des dépenses 2008-2009, le restant 50 000 €, réparti au regard du taux de réussite des étudiants.

L'allocation issue du modèle montre que les trois UFR retrouveront en 2011 sensiblement les sommes qu'elles avaient en 2010.

M. GIRON trouve surprenante cette répartition de 50 000 € sur taux de réussite et 100 000 € sur les présents.

M. PORTINE s'interroge sur ce qui caractérise un étudiant présent

M. DUVERGER se demande s'il s'agit d'un étudiant qui a au moins eu une note supérieure à zéro dans le cadre de l'évaluation

M. RAMBAUD répond qu'il fallait trouver un équilibre entre les indicateurs d'activité et celui de la performance. Il existe un appel à ce que la part de la performance soit plus forte. La répartition du modèle SYMPA est basée à 80 % sur des critères d'activité et à 20 % sur des indicateurs de performance. L'établissement est tout à fait libre de moduler ces règles de répartition.

M. GIRON déclare que cette réponse lui convient. Il se demande également si la dotation du POSIP va être calculée sur le nombre d'étudiants qui s'insèrent. Les questions qu'il faut se poser sont relatives à la transversalité des critères.

M. JOURDAN ajoute que le critère du taux de réussite est recoupé en partie par un autre indicateur qui est celui de d'insertion.

Le Président estime que l'université n'a pas d'indicateurs suffisants pour intégrer cette dimension.

M. LOQUAY parle au nom de l'ensemble des directeurs des UFR qui se sont réunis et concertés. Il juge que la proposition avancée n'est pas acceptable. Le travail approfondi mené pour l'attribution des moyens à la recherche n'a pas été effectué avec les directeurs des UFR. La perte que représente la mise en application de ce programme serait considérable. Pour le PRL, les crédits ne se retrouvent pas ; il faudrait établir une enveloppe mutualisée en fonctionnement. La disparition des projets pédagogiques qui constituent des capacités d'innovation de notre établissement est très dommageable.

On vient de mettre en place une réforme censée donner une latitude plus grande aux UFR et on ne voit pas comment le faire avec des moyens plus réduits. Les années antérieures ont été très perturbées par la perspective de la réforme et il y a, selon les UFR, une couverture des dépenses constatées très différente (130 %, 110 %, 75 % des dépenses). On nous dit que les ressources propres devront être mobilisées, mais on est dans un flou général.

Le Président déclare que si le modèle n'est pas accepté, il sera rediscuté. Il rappelle cependant que l'on doit tenir compte d'un certain nombre de contraintes et ajoute que la dotation de fonctionnement aux UFR ne résume pas toutes leurs recettes. Il faut comparer ce qui est comparable.

M. PORTINE reconnaît que la notion d'UFR est problématique. Cette notion est née de la loi Edgar Faure de 1969 et très clairement les deux motivations étaient de couper les racines de la contestation en éclatant les structures et de traiter la massification de l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, on procède à des regroupements qui visent à restituer des facultés. On crée un certain niveau et on a laissé de côté la réflexion sur les départements. Il existe de vrais enjeux au niveau des UFR. Le problème de la démocratie est d'avoir des paliers de représentation en fonction des paliers **de** décisions. Il y a un vrai chantier à ouvrir.

Le Président fait état de la réflexion actuelle de l'établissement sur le règlement intérieur des UFR.

M. BEYLOT revient sur les critères proposés. Il se dit surpris de la présence des critères de performance en termes de réussite au diplôme, surpris que ce critère devienne une clé de répartition car il est contraire à celui du PRL. Cela reviendrait à dire que plus le taux de réussite est important, plus les UFR seront dotées et plus les autres filières verront donc leurs moyens diminuer.

Le critère basé sur les effectifs étudiants lui semble également un peu mécanique et arithmétique, car dans les formations professionnelles, il y a des besoins importants, une nécessité de frais supplémentaires par rapport à des formes plus traditionnelles.

M. JOURDAN répond que l'objection sur les filières professionnalisées ne tient pas dans la mesure où le modèle se réfère aux dépenses de fonctionnement 2008-2009, toutes filières confondues. Le niveau des dépenses de ces filières est donc pris en compte par le modèle.

M. PEBARTHE souligne les limites de l'insertion professionnelle. Nous sommes tous dans un contexte économique donné quelle que soit la qualité de la formation. De ce point de vue, les travaux du CEREQ montrent que le premier salaire est très impacté par le milieu économique. Le risque est une adaptation servile de nos formations à telle ou telle demande du tissu économique. Il est dangereux pour nous d'y recourir. La baisse du nombre de postes d'enseignement a un impact et nous n'y pouvons rien.

M. GOZE estime qu'il faut rester prudent par rapport aux taux de réussite. Il donne l'exemple dans le document présenté au CEVU d'un master dont le M2 est sur deux ans, ce qui fausse le résultat.

Le Président relève que ces cas particuliers sont effectivement à signaler. Il espère que les discussions qui vont s'ouvrir permettront la recherche d'un consensus.

## **V – QUESTIONS DIVERSES**

☞ Mme LENOIR rappelle que les discussions budgétaires vont commencer. Il faut le faire sur la base d'un calendrier contraignant. Le vote budget 2011 aura lieu le 17 décembre ; le projet de budget est à faire parvenir au Rectorat au plus tard le 3 décembre.

➤ Monsieur le Président aborde la question de la dénomination de l'UFR Langues et Civilisations. L'UFR demande finalement à ne pas changer d'appellation. En revanche, le conseil de cette UFR souhaite que le nom d'une de ses composantes, le département des Etudes ibériques et méditerranéennes, soit changé en département des Etudes ibériques, ibéro-américaines et méditerranéennes.

Ne prend pas part au vote : 1  
Abstentions : 2  
Pour : 24

***La modification du nom du département est adoptée par le CA.***

➤ M. GIRON pose une question sur la mobilisation des étudiants dans le cadre du récent mouvement de protestation contre la réforme des retraites.

M. le Président fait le point à ce sujet.

➤ M. BEYLOT soulève la question du service fait pour les enseignants en cas de fermeture administrative de l'établissement.

Monsieur le Président confirme que les services sont présumés faits dans cette circonstance exceptionnelle y compris pour les chargés de cours

➤ Mme LENOIR propose un additif au vote des tarifs du 18 juin de l'IUT pour la Formation Continue.

***L'additif est adopté à l'unanimité***

➤ Monsieur JOURDAN présente une demande de subvention à l'association sportive générale de Bordeaux 3 de 25 000 € (validée par le CA du DAPS).

M. GIRON propose que dans ce cadre le FSDIE soit mis à contribution.

Le Président précise que cette subvention sert à l'achat d'équipements et à couvrir les frais de déplacement pour les compétitions.

M. LOQUAY souligne l'importance des activités sportives en termes d'image pour l'université.

***La demande de subvention est validée par le CA à l'unanimité moins 2 abstentions.***

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 12 H 30.

Le Président,

Patrice BRUN

